CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix septembre à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 13 août 2013 par Marc GIROUD, Président.

PRÉSENTS : Jean-Pierre PAROUTY, Colette TERNON (Arronville), Martine BAUDIN (Berville), Gérard LEROUX, Jean-Pierre BORGES (Ennery), Jean-Pierre STALMACH, Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Olivier BARBIER, Stéphan LAZAROFF (Frouville), Annie POUCET, Derry METAIS (Génicourt), Erick COUPPE (Hédouville), Dominique GERNAY, Alain SINGEOT (Hérouville), Christian

DUMET, Jean-François FOUCART (Labbeville), Jacques TOURNAIRE, Pascal DUQUESNE (Livilliers), Christian PION (Ménouville), Philippe GUEROULT, Christophe BUATOIS (Nesles-la-Vallée), Marc GIROUD, (Vallangoujard).

ABSENTS : un second représentant des communes de Berville, Hédouville, Ménouville et Vallangoujard.

Jacques TOURNAIRE est désigné secrétaire de séance.

Effectif du Conseil communautaire : 26

Présents: 22 Votants: 22

Voirie : salage déneigement

Dominique GERNAY rend compte au Conseil de la réunion tenue le 3 septembre avec les techniciens du Département sur le salage et le déneigement. Les échanges ont permis d'envisager des solutions nouvelles sur une base pragmatique, dans le but d'éviter tout aussi bien les incohérences que les doublons et, surtout, d'offrir aux usagers le meilleur service, en faisant, lorsque cela s'avère plus efficace, intervenir les agriculteurs mis en œuvre par la Communauté sur les routes départementales. Ces solutions vont être précisées dans une convention entre le Département et la Communauté.

Le débat au sein du Conseil valide ces orientations qui sont de nature à améliorer encore le service rendu à la population.

Commission enfance: périscolaire

Annie POUCET fait le point sur les travaux de la Commission enfance, notamment sur la question du périscolaire et des nouveaux rythmes. Elle précise que l'analyse comparée au sein de la Communauté des services rendus et des coûts (coût global et coût par enfant) progresse bien (il est rappelé qu'il avait été décidé de ne pas prendre en compte la pause méridienne); certains points reste toutefois à affiner. La réflexion sur les rythmes scolaires progresse également, sachant que la question est très complexe. La nouvelle inspectrice académique, Véronique SANCHEZ, sera invitée à une prochaine commission.

Jean-Pierre BORGES estime que le recensement est loin d'être complet, que les tableaux réalisés ne servent à rien et qu'il faudrait aller beaucoup plus vite pour mutualiser le périscolaire entre tous les villages, de façon à garantir l'égalité au sein de la Communauté.

Dominique GERNAY assure que, participant régulièrement à la Commission, il voit que les choses avancent et que l'on se rapproche sérieusement de la ligne d'arrivée.

Le Président souligne également le caractère méthodique et continu de la démarche.

Enfance: multi-accueil Ennery

Gérard LEROUX, 1^{er} Vice-président, rappelle les délibérations déjà prises sur le projet de centre multi-accueil à Ennery :

- délibération du 27 mars et du 13 juin 2007, prises à l'unanimité, engageant la recherche des financements pour la réalisation d'une crèche et d'un centre de loisirs maternel à Ennery,
- délibération du 10 mars 2009, à l'unanimité, décidant, dans la mesure où le projet de réaliser une crèche communautaire serait confirmé, de réaliser un bâtiment peu consommateur d'énergie préfigurant le bâtiment réglementaire de 2012,
- délibération du 1^{er} décembre 2009, à l'unanimité, autorisant le président à solliciter l'accompagnement technique et financier du PNR pour la réalisation des études complémentaires de maîtrise d'œuvre liées à l'optimisation énergétique en vue de réaliser une crèche BBC.
- délibération du 9 mars 2010, à l'unanimité, autorisant le président à recruter un cabinet pour l'assister dans la réalisation du dossier de Contrat régional pour la réalisation du bâtiment destiné à abriter la crèche et le centre de loisirs des 3-6 ans sur la commune d'Ennery,
- délibération du 15 février 2011, à l'unanimité moins une abstention, confirmant l'intention de réaliser à Ennery, sur un terrain mis à disposition par la commune, un centre multi-accueil, un centre de loisirs sans hébergement pour les 3-6 ans et un relais d'assistantes maternelles, comprenant un jardin pédagogique, reliant ces différents centres et l'actuel centre de loisirs,
- délibération du 15 février 2011, à l'unanimité, sollicitant un accompagnement financier de l'ADEME et de la Région,
- délibérations du 13 septembre 2011, à l'unanimité, lançant le concours d'architecte, sollicitant un contrat de territoire avec la Région et le Département, demandant l'aide au PNR pour la création d'un jardin pédagogique,

- délibération du 20 novembre 2012, à l'unanimité, désignant l'architecte à l'issue du concours,
- délibérations du 8 janvier 2013, à l'unanimité, autorisant le président à signer avec la CAF les conventions d'objectifs et de financements relatives à la subvention d'investissement sur fonds nationaux « Plan crèche pluriannuel d'investissement » (PCPI) pour la création du relais d'assistantes maternelles et du multi-accueil à Ennery, ainsi que la convention d'objectifs et de financement relative à une subvention sur fonds propres concernant la création d'un accueil de loisirs maternel à Ennery,
- délibérations du 2 avril 2013, à l'unanimité, sollicitant la participation de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2013 et engageant le dépôt d'un dossier en vue de la conclusion d'un Contrat Régional Territorial.

La CAF, la Région et l'État financeront le projet; le Département se prononcera en octobre.

Gérard LEROUX présente, en conséquence,

- le plan de financement des investissements suivant : Dépenses

| Coût de la construction HT | 3 063 416,00 € |
|--|----------------|
| Subventions | |
| • Région | 612 683,20 € |
| • CAF | 595 512,25 € |
| • DETR | 122 500,00 € |
| Total des subventions | 1 330 695,45 € |

Reste à la charge de la Communauté

- après remboursement de TVA 1 765 914,55 €
- le remboursement de TVA étant de 567 236,00 €
- l'estimation suivante des dépenses annuelles de fonctionnement pour l'ensemble :

Dépenses

| • Charges | 685 000,00 € |
|--|--------------|
| Recettes | |
| Familles | 172 300,00 € |
| • CAF | 134 932,00 € |
| Département | 23 420,00 € |
| Total des recettes | 330 652,00 € |
| | |

Restera chaque année à la charge de la Communauté

• 354 748.00 €

Gérard LEROUX précise que cette somme correspond à l'ordre de grandeur de l'excédent annuel de gestion de la Communauté; excédent dont il a plusieurs fois été souligné que, le moment venu, il équilibrerait le déficit de fonctionnement de la crèche.

Christophe BUATOIS estime néanmoins que la visibilité sur le financement des dépenses de fonctionnement demeure insuffisante, notamment parce que, pour les années à venir, les recettes ne peuvent être considérées comme assurées et qu'en outre, les dépenses liées aux nouveaux rythmes scolaires vont augmenter.

Philippe GUEROULT demande que les dépenses présentées soient mises en perspectives sur plusieurs exercices avec l'ensemble des autres dépenses de la Communauté. Il demande une réunion spécifique de la Commission des finances et du Bureau. Enfin, il considère qu'il ne faudra pas emprunter, ni pour la construction en cours du centre de loisirs de Nesles, ni

pour le multi-accueil d'Ennery; ceci afin de ne pas alourdir encore plus les charges de fonctionnement.

Olivier BARBIER demande comment seront attribuées les places de crèche et si les employés des entreprises d'Ennery seront également inclus dans les bénéficiaires. Sur ce point, Annie POUCET indique que cette question essentielle fera l'objet d'une réflexion spécifique dès que le programme de construction sera engagé.

À l'issue de ces échanges, le Président se félicite de ce que le débat soit un vrai débat; il remercie à cet égard les délégués de Nesles qui expriment clairement des inquiétudes que chacun peut partager. Compte tenu de l'absence de nécessité à se prononcer dès aujourd'hui sur la décision de construire ou non cet équipement, il retire la délibération prévue à l'ordre du jour et suit la demande du Maire de Nesles d'approfondir la mise en perspective des dépenses avec un examen approfondi en commission des finances et en Bureau; la délibération sera alors présentée au Conseil avec les éclairages souhaités.

Jean-Pierre BORGES demande que le permis de construire soit néanmoins déposé sans attendre. Tous les membres du Conseil approuvent cette proposition.

DÉLIBÉRATION 2013-32 (enfance, finances) Retirée de l'ordre du jour

Décision modificative 2

DÉLIBÉRATION 2013-33 (finances)

Le Président présente les ajustements nécessaires à la bonne application du budget de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante entre les différents comptes du budget :

Dépenses de fonctionnement

| 022 | - 71 500.00€ |
|-------|--------------|
| 6226 | +25 000.00€ |
| 61523 | +20 000.00€ |
| 6411 | +15 000.00€ |
| 6262 | +1500.00€ |
| 617 | +10 000.00€ |

Mutuelle Nationale Territoriale

Participation à la protection sociale complémentaire

DÉLIBÉRATION 2013-34 (Administration générale)

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39.
- Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,
- Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements

au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- de participer à compter du 1er octobre 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 45 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, dans la limite des frais engagés.

Indemnité au Comptable du Trésor

DÉLIBÉRATION 2013-35 (Finances)

Vu la loi du 2 mars et le décret du 19 novembre 1982, Sur proposition du Président, qui souligne la disponibilité de Monsieur le Receveur de l'Isle-Adam, Comptable du Trésor, pour ses conseils dans les opérations délicates relatives à la gestion financière de la Communauté.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 16 voix POUR, 2 voix contre et 4 abstentions.

DÉCIDE d'allouer pour 2013 au Comptable du Trésor l'indemnité annuelle prévue par la loi au taux maximum de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, soit pour l'année 2013 : 545,56 € d'indemnité brute.

Questions diverses

Vidéo-protection

Le Président rapporte au Conseil les premiers éléments de l'étude engagée sur proposition de Jean-Pierre STALMACH :

- L'avis de Mairie Conseils est que l'article L 5211-4.2 du CGCT autorise la Communauté, sans modification de ses compétences, à s'engager dans la réalisation d'un dispositif de vidéo-protection. En effet, le texte dit : « En dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs. »
- L'avis de Mairie Conseils est aussi que la Communauté devrait plutôt limiter son action à l'installation des équipements, en laissant leur gestion aux communes concernées.

Le Président propose, en conséquence, d'engager une réflexion sur ce sujet en vue d'examiner la faisabilité et l'intérêt d'un dispositif de vidéo-protection; il suggère que Jean-Pierre STALMACH soit chargé d'animer un groupe de travail ad hoc, ouvert à des experts extérieurs. Cette suggestion est retenue.

Travaux forestiers

Une exploitation forestière privée située sur Theuville se trouvant enclavée, sollicite de la Communauté l'autorisation d'utiliser les voiries communautaires. Un échange sur ce sujet confirme que la question ne relève pas de la Communauté.

Instruction du droit des sols

Une concertation des communautés de communes va être organisée par le PNR, avant d'être élargie aux communes.

Développement social territorial

Dans le cadre du développement social territorial, accompagné par la Fédération des Parcs, le PNR recherche quelques élus concernés par l'action sociale, la vie locale, les loisirs, l'enfance ou la vie économique, pour participer à une demi-journée de travail le 12 ou le 13 décembre 2013 autour de la question du vivre ensemble et du lien social dans nos villages.

Initiation informatique

En 2013-2014, pour tenir compte des nouveaux usages de l'informatique, il sera proposé :

- initiation aux tablettes et smartphones
- usages du « cloud »

Les maires sont invités à relayer cette information.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h 00

Le Président, Marc GIROUD